



INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence. (Habilité pour tout le département par arrêté préfectoral du 20/12/2021). L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives et dissolutions au forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté du 19 novembre 2021 est de 0.183 € HT pour l'année 2022.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 331607000 -

Par délibération en date du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal de **Aube** a décidé de mettre à jour son Droit de Préemption Urbain sur des zones urbaines et à urbaniser de sa carte communale, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2017, précisant pour chaque périmètre, l'opération projetée. Le plan délimitant le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Jean-Christophe MOULON

- 331779300 -

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Secrétariat général
Direction de la coordination et de l'appui territorial

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B), par la société **AREFIM GRAND EST**

L'enquête publique initialement prévue jusqu'au 25 novembre 2022 inclus, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société **AREFIM GRAND EST** pour l'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B), est prolongée jusqu'au 9 décembre 2022 inclus.

Durant la période de prolongation de l'enquête publique, les modalités d'organisation de l'enquête publique prévues par l'arrêté préfectoral n° DACT/BEPE/2022-191 du 20 septembre 2022 non modifiées par l'arrêté portant prolongation de l'enquête publique n° DCAT/BEPE/2022-241.

Mme Marie-Elisabeth Becker, commissaire enquêtrice ne pourra pas assurer la permanence prévue vendredi 25 novembre 2022 de 14 heures à 16 heures 30 à la mairie de Talange.

Cette permanence est annulée et remplacée par la permanence suivante : - à la mairie de Talange : vendredi 9 décembre 2022 de 10 heures à 12 heures.

Cet avis est affiché dans les mairies de Talange, Hagondange, Marange Silvange et Matzières les Metz ainsi qu'au conseil communautaire Rives de Moselle, ainsi sur le site internet de la préfecture de la Moselle :

«www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées -arrondissement de Metz».

Ce même avis est affiché par les soins et aux frais du responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les autres dispositions de l'enquête publique sont inchangées.

SUCCESSIONS

- 331428000 -

SIMON Notaires
4 rue des Messageries
57000 Metz
Tél. 03 87 36 16 54

DECLARATION D'ACCEPTION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET ET D'INVENTAIRE CONSERVATOIRE

Information préalable (article 1335 al. 3 du CPC).

Par devant Me Jean-Michel SIMON, notaire à METZ (Moselle), et à la requête de Madame Audrey Christine Suzy SURMONNE, hôtesse d'accueil, épouse de Monsieur Brandon VASSEUR, demeurant à RODALBE (57340) 16 rue Principale. Née à METZ (57000), le 21 juillet 1993. Mariée à la mairie de SCY-CHAZELLES (57160) le 21 juillet 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française.

Héritière de la totalité en pleine propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession Le défunt :

Monsieur **Richard Robert SURMONNE**, en son vivant en invalidité, demeurant à METZ (57000), 11, Square Nicolas.

Né à PONTOISE (95000), le 11 novembre 1963. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts). Décédé à VANTOUX (57070) (FRANCE), le 13 mars 2022.

DECLARATION D'ACCEPTION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Madame Audrey SURMONNE épouse VASSEUR a déclaré accepter la succession à concurrence de l'actif net en date du 17 novembre 2022 auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de METZ (Moselle), conformément aux dispositions des articles 787 et 803 du Code Civil, la succession de son père Monsieur Richard SURMONNE décédé à VANTOUX (Moselle), le 13 mars 2022. Cette déclaration sera publiée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

AFFIRMATION SOUS LA FOI DU SERMENT

Ces qualités héréditaires ont été constatées dans un acte d'affirmation sous la foi du serment reçu par Me Jean-Michel SIMON, notaire à METZ, le 17 novembre 2022 sous le répertoire n° 613.

Il a été procédé en date du 17 novembre 2022 sous répertoire n° 613 à l'établissement de l'INVENTAIRE CONSERVATOIRE de tous les biens dépendant activement et passivement de ladite succession. Cet inventaire a été déposé auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de METZ (Moselle), le 17 novembre 2022.

Election de domicile est faite en l'étude notariale de Me Jean-Michel SIMON, notaire à METZ (57000), 4, rue des Messageries,

Pour avis

- 331128100 - AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547
du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 décembre 2013,

Madame **Hassina KENFOUD**, en son vivant agent SNCF, veuve de Monsieur Alain Daniel **GORGE**, demeurant à WOIPPY (57140) 12 rue Alain Mimoun.

Née à PERIGOTVILLE (ALGERIE), le 9 février 1962.

Décédée à ARS-LAQUENEXY (57530), le 13 septembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament, avec constatation de la siasine du légataire universel, reçu par Maître Christine VIEIRA, Notaire à ALFORTVILLE (94140), 40 Rue Roger Girodit, le 16 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine VIEIRA, notaire à ALFORTVILLE (94140), 40 rue Roger Girodit, référence CRPCEN : 94028, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de METZ de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

- 331608200 -

Sabine WAGNER-OLIER
54 Rue du Mal Foch
57230 BITCHE
Tél. 03 87 96 01 31

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 22 février 2011, M. **Robert LÉDIG**, né à 57620 SAINT LOUIS LES BITCHE le 20 août 1946, demeurant à 57620 SAINT LOUIS LES BITCHE 9 rue Principale, décédé à SAINT LOUIS LES BITCHE le 23 avril 2022, a institué quatre légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes à BITCHE, suivant procès-verbal en date du 7 novembre 2022, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de 57200 SARREGUEMINES le 21 novembre 2022.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me WAGNER-OLIER, notaire à BITCHE, dans le mois suivant réception au Tribunal judiciaire de SARREGUEMINES de la dite copie authentique.

Pour avis,
Me WAGNER-OLIER, notaire

LES AFFICHES
D'ALSACE ET DE LORRAINE

Pour une information connue à temps abonnez-vous !



- 331447900 -

Sarah DUKIC-JARTY
Séverine
MAMEAUX-GUTH
37 avenue du
Général de Gaulle
57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 03 10 39

Par testaments olographes du 27 avril 2021 et du 09 février 2022, Monsieur **Jean-Jacques**, Roger, **Léon GRENOUILLET**, né à 54240 JOEUF le 27 février 1949, demeurant à 57810 RHODES, Chemin des Ponts, les Bachats, décédé à 57400 SARREBOURG le 10 septembre 2022, a institué des légataires universels.

Les oppositions sont à former en l'office notarial de Me MAMEAUX-GUTH, chargée du règlement de la succession à 57400 SARREBOURG, 37, avenue du Général de Gaulle.

LOCATIONS ET FINS DE LOCATIONS

- 331428600 -

Suivant acte SSP du 13/12/2021, la Société **TotalEnergies Marketing France S.A.S** au capital de 390 553.839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022 à la **SARL DICOPROXI** au capital de 8000,00 € dont le siège social est à METZ 57000 51/59 Ave du XXème Corps Américain, immatriculée au RCS de METZ sous le n° 843 843 194 un fonds de commerce de **station-service** et activités annexes dénommé **Relais ST PRIVAT** sis à la même adresse.

Le présent contrat liant la Société TotalEnergies Marketing France et la SARL DICOPROXI a pris fin le 01/12/2022.

CRÉATIONS

- 331305000 -

Avis de Constitution. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Metz (57070) du 18 novembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination Sociale : **ST CONSTRUCTION**. Forme Sociale : Société à Responsabilité Limitée. Siège Social : METZ (57070) 4, rue Marconi. Objet : La Société a pour objet : la maçonnerie et le gros oeuvre. Durée de la Société : Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital Social : 500 (Cinq Cents) euros. Gérance : Monsieur **Sukrú TUFAN** demeurant à METZ (57070) 28, rue de la Passotte. Immatriculation de la Société au registre du Commerce et des Sociétés de METZ. La Gérance.